

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [9]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



D'un canton

Vaud

Fiscalité de la femme mariée

L'initiative pour une meilleure protection de la famille et l'amélioration du statut fiscal de la femme mariée, lancée par les Femmes radicales et les Jeunes radicales vaudoises en 1978, vient d'être retirée.

L'initiative a obtenu un grand succès populaire et a ouvert un large débat sur le problème de l'imposition du couple et une réflexion plus générale sur l'évolution de la famille dans notre société. On a découvert que les familles vaudoises étaient parmi celles qui payaient le plus d'impôts en Suisse. Avec la nouvelle loi, votée en mai dernier, notre canton se trouvera légèrement au-dessous de la moyenne suisse: il passe du 23^e rang au 13^e.

Si donc les initiants sont satisfaits des modifications apportées à la fiscalité de la famille, ils le sont moins en ce qui concerne l'imposition du travail de l'épouse; l'introduction du splitting marque une étape importante dans l'évolution du régime fiscal appliqué à l'épouse, mais sa limitation à Fr. 6000.- en réduit considérablement la portée. Conscients que tous les objectifs fixés n'ont pas été atteints, les initiants continueront à intervenir dans ce sens.

S. Ch.

Assemblées du Centre de liaison

25 associations étaient représentées à l'Assemblée extraordinaire du 17 juin, qui a procédé à une modification des statuts.

L'Assemblée générale ordinaire a eu lieu une semaine après, soit le 24 juin, et a réuni les représentantes de 23 associations membres, ainsi que quelques membres individuels.

Les rapports, très intéressants, témoignent d'une grande activité du Centre de liaison et de ses membres: les groupes ORPER vont entamer leur cinquième année d'existence; la Commission «Retravail» qui avait loué les services de CORREF-Genève pour 2 stages, devient indépendante et prépare pour l'hiver un nouveau stage de «préparation intensive au travail»; une journée Femmes étrangères/Femmes suisses est prévue pour le 25 octobre.

Des Commissions sont créées: l'une pour étudier le problème du Service national féminin, l'autre pour organiser la 50^e journée des femmes vaudoises.

Deux nouveaux membres collectifs sont admis, ce qui porte à 39 le nombre des associations de Centre de liaison: la Maison de la femme et le Centre Femmes étrangères/Femmes suisses.

Lors du souper qui termine cette assemblée, le Dr Elisabeth Biaudef nous parle de la Commission d'hygiène de l'Alliance qui essaie de trouver pourquoi les frais de maladie occasionnés par les femmes sont plus élevés que ceux des hommes.

S. Ch.

Du nouveau dans l'affaire Liva ?

On se souvient de Hilda Bøglén et de Liva, le petit Malgache qu'elle considère comme son fils adoptif. Voici deux ans qu'ils vivent



à l'autre

Neuchâtel

Elections: précisions complémentaires

Notre bilan des élections communales paru dans FEMMES SUISSES de juillet/août appelle quelques compléments d'information qui modifient dans un sens plus positif encore les résultats indiqués.

A noter avant tout que la participation électorale a été, en moyenne, de 45%, alors que nous l'estimions légèrement supérieure à un tiers. La ville de Neuchâtel a battu le record de désintéressement avec 33%, tandis que le Val-de-Ruz se distingue avec une moyenne de 61%.

Les membres des exécutifs communaux étant choisis parmi les élus, il s'en est suivi des rocadés faisant appel aux viennent-ensuite. Plusieurs femmes classées parmi ces derniers ont ainsi accédé aux législatifs communaux. D'où une augmentation sensible du nombre des conseillères générales dans l'ensemble du canton. Nous avons évalué cette augmentation à 207. Elle se monte aujourd'hui, sauf erreur ou omission, à 218. Ces nouvelles données dénotent une avance de 79 (et non de 68) sur le nombre des conseillères générales sorties aux élections précédentes de 1976.

Encore un détail qui mérite mention: la petite commune rurale de Chézard/St. Martin, au Val-de-Ruz, a nommé une femme, Mme Marie-Claire Chassot, à l'exécutif de la commune.

Impôts discutés au Grand Conseil

La motion déposée il y a trois ans au Grand Conseil par le député M. P. Renk du Parti PPN (parti conservateur des Montagnes neuchâtelaises) demandant une réforme du système de taxation des couples mariés, a été l'objet d'un débat à la session d'été du Grand Conseil. M. Renk a fait ressortir l'injustice suscitée par l'imposition accumulée des salaires de deux conjoints qui travaillent professionnellement, injustice qui pénalise la femme mariée active dans sa profession et porte atteinte à la cellule familiale en favorisant les couples non mariés. Personne ne le contestera. Néanmoins le Grand Conseil ne s'est pas rangé à cette demande, arguant l'inégalité qu'elle créerait envers la femme au foyer qui travaille également et se trouverait frustrée. Une solution préférable, — a-t-on entendu dire — et plus judicieuse, serait de réviser le système des déductions sociales. Mais c'est surtout une aggravation de la situation financière de l'Etat et des communes qui en



D'un canton

résulterait — a fait valoir le grand argentier — ce qui nécessiterait en conséquence une imposition plus forte des classes moyennes.

Placé devant ce dilemme, le gouvernement a invité le Parlement à accepter la motion Renk pour étude, dans l'attente d'une nouvelle loi sur l'imposition fiscale. Un geste élégant pour se tirer d'affaire!

«La maison Claire»

C'est le foyer qui abrite à Neuchâtel l'Ecole romande d'aides familiales. Agrandie depuis un an, elle est devenue officiellement le siège de la convention intercantonale et jouit d'un statut définitif d'Ecole romande des aides familiales. On y a célébré cet été la cérémonie de clôture du cours de deux ans qui a consacré diplômées douze jeunes filles de la Suisse romande. Mme Jacqueline Bauermeister, directrice de l'école, a félicité les nouvelles aides familiales et, après la distribution des diplômes, la Ville de Neuchâtel a offert un vin d'honneur.

Jenny Humbert-Droz

Fribourg

Assemblée annuelle du Centre de liaison

Cette assemblée a eu lieu vendredi 13 juin à Fribourg.

Durant l'année écoulée le CLF est devenu membre de l'ASF. Cette décision s'avère d'ores et déjà positive: grand choix de consultations auxquelles nous avons la possibilité de répondre; toutes sortes d'informations écrites ou lors des rencontres sur le plan romand et suisse. Cependant deux associations membres nous ont quittés à cause de cette adhésion: le Deutsch Freiburger Verband kath. Landfrauen et le Kant. Verband kath. Turnrinnen.

Au cours de ce printemps une Société cant. de radiodiffusion et télévision a été fondée. Dans son comité ont été élues plusieurs présidentes d'associations membres: Mmes Eliane Jenny (Femmes socialistes), Michèle Weinberger (FRC) et Denise Philippona (Association frib. de paysannes).

Parmi les consultations auxquelles le CLF a répondu, figure l'avant-projet d'une loi cantonale sur le Placement d'enfants. Dans notre réponse nous avons regretté le caractère sec et restrictif de ce projet, alors que l'Ordonnance fédérale sur laquelle cette loi d'application est basée, met l'accent sur l'aspect aide, conseils, soutien aux familles qui placent des enfants et à celles qui les accueillent. Concernant la surveillance, nous avons proposé de faire la distinction entre placements de courte durée (crèches, camps de vacances, garderies) et placements de longue durée (familles, institutions). La surveillance des premiers ne pourrait-elle être confiée à une femme compétente, éventuellement à mi-temps? Nous avons demandé que notre canton entreprenne la formation d'éducatrices maternelles (formation adaptée au travail dans une crèche).

Au comité a été élue Mme Rose Blanche Haag, personnalité dynamique et compétente, puisqu'elle possède une licence de



à l'autre



D'un canton



à l'autre



sciences chimiques et naturelles, qu'elle a créé dans notre canton le bureau « Consommateur information » et le « Service de consultations conjugales » et qu'elle a présidé pendant sept ans la Fédération frib. des services d'aides familiales.

L'assemblée a entendu les deux nouvelles conseillères du **Centre de planning familial de Fribourg**. Travaillant l'une en français et l'autre en allemand, elles ont acquis leur formation à Lausanne. Un médecin gynécologue complètera dès l'automne prochain l'équipe du Centre dont la principale promotrice, Mme Piera Fleiner, après des années de lutte peut enfin être satisfaite du résultat obtenu. Ainsi le Centre de planning frib. n'a plus rien à envier aux autres cantons.

Lors de la rencontre des CL suisses à Baden, il a été question « **des enfants maltraités** », problème à l'étude dans plusieurs cantons et au Conseil de l'Europe. Sur le plan frib. une réunion a eu lieu entre délégués de différentes institutions et organisations touchées par ce problème. L'assemblée a encouragé le comité à organiser un forum public sur ce sujet l'automne prochain.

Avant de clore, le Prof. Th. Fleiner, membre du CICR parla de l'action de la Croix Rouge dans les régions actuellement en conflit.

Suzanne Marmy



Marie-Josèphe Lachat

Une commission pas comme les autres...

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la commission provisoire n'est pas calquée sur le schéma politique des commissions permanentes que nous connaissons au sein des autres organisations cantonales. En qualité d'organe d'Etat nommé sans l'intervention des partis, elle est probablement la plus féminine et féministe de Suisse. Voyez plutôt. Cette commission compte des déléguées de l'Association féminine pour la défense du Jura, du Groupe femmes (Delémont), de l'Atelier 76 (groupe d'animation féminine), de la Chambre d'agriculture, de la Fédération des consommatrices, de l'Association pour la défense des droits de la femme.

Et puis, elle se qualifie de provisoire. Un décret d'organisation du Gouvernement et de l'Administration cantonale précise: « Une commission est rattachée au Bureau de la condition féminine, conformément à la législation spéciale. Celle-ci en fixe la composition et les attributions ».

La dite commission a donc pour tâche d'établir cette législation spéciale. Cette tâche sera accomplie d'ici une année, une année et demie. La commission actuelle sera alors dissoute au profit de la commission définitive qui sera profilée par l'actuelle et acceptée soit par le Gouvernement, soit par le Parlement.

La commission définitive aura peut-être un tout autre visage que celle qui fonctionne actuellement. Elle pourra être plus nombreuse, différente; en tout cas elle sera ce que les femmes voudront qu'elle soit. Cela nous paraît important.

La commission provisoire s'est mise à l'épreuve. Elle entend d'abord pratiquer pour pouvoir définir « la » commission idéale et définitive. Ainsi, au lieu de se structurer immédiatement, la commission provisoire du BCF s'attaque à un programme d'activité. Et c'est en quelque sorte « dans le terrain » qu'elle verra si les causes qu'elle se promet de défendre appelle des aides supplémentaires, en l'occurrence des représentantes d'autres organisations.

Le rôle de relais

Pour l'heure — et sans doute pour l'avenir — la commission du BCF fait office de relais entre les femmes, via les associations, et le BCF. L'inverse joue également. Les associations représentées chargent leurs déléguées de soumettre leurs problèmes au BCF.

Il est inutile de dire que les sociétés féminines qui n'ont pas encore de déléguées seraient

bien inspirées de se faire connaître afin d'avoir une voix à la commission.

Objets du communiqué: travail, formation, centres de consultation

Nous l'avons mentionné: un premier communiqué émane du BCF et de sa commission. Trois priorités émergent des premiers travaux: le travail des femmes, la formation scolaire et professionnelle, les centres de consultations. Dans ces trois domaines, divers projets sont à l'étude pour assurer la promotion de la femme. Ainsi sont prévus la publication d'informations, l'établissement d'enquêtes, la rédaction de rapports destinés aux services administratifs afin d'attirer leur attention sur les questions relatives à l'amélioration de la condition de la femme.

Le groupe-mamans

Il y a un peu plus d'une année, de jeunes mamans décidaient de se réunir pour partager leurs expériences, leurs trucs, leurs conseils avec toutes les jeunes mères qui se sentent concernées.

Les buts du groupe: 1) favoriser une meilleure connaissance sur une préparation à la naissance sans violence; 2) la participation du père à l'accouchement; 3) la préparation pour un allaitement réussi; 4) favoriser une meilleure prise en charge personnelle de la santé de la famille.

Le groupe a obtenu un beau succès. Parmi ses projets, relevons la poursuite des séances d'information aux parents; dès l'automne, des soirées d'échanges et de recherche entre parents sur la prévention et les soins naturels à adopter face aux maladies d'enfants.

On peut prendre contact par téléphone auprès de Mme Claire-Lise Droz, N° (066) 22 84 52.

Anne-Marie Steullet

Jura

Treize femmes entourent le Bureau de la condition féminine

Une commission provisoire de treize femmes travaille depuis la fin février 1980 avec Marie-Josèphe Lachat, responsable du Bureau de la condition féminine (BCF). Après quatre séances et à la suite d'un communiqué (voir ci-dessous), nous avons voulu savoir qui sont les femmes de la commission et comment elles organisent leur travail.

A notre question: quels milieux sont-ils représentés? nous obtenons une réponse nuancée et intéressante. « Il est difficile de répondre, dit Marie-Josèphe Lachat, de quels milieux parlons-nous? Est-ce de la catégorie socio-professionnelle du ménage, c'est-à-dire celle du mari, ou de celle de l'individu? »

« Si une femme épouse un homme d'un milieu différent et si elle cesse toute activité lucrative, elle perd contact avec sa catégorie socio-professionnelle sans pour autant devenir membre de celle de son mari ».

La réponse à notre question est finalement formulée. Les membres de la commission du BCF représentent des femmes... de tous les milieux: agricole, ouvrier, indépendant, cadre.

Ailleurs, Mlle Lachat dit encore: « Le vécu de 14 femmes (13 + la responsable), c'est précieux lorsqu'on parle de condition féminine! Il y a apport d'énergies nouvelles, de pensées, de raisonnements différents, bref, il y a les nombreux fruits de la réflexion collective et du travail de groupe... »

Genève

Pénélope, un catalogue d'entraide féminine pratique

A la suite du succès rencontré par le Pavillon de la femme au Salon des loisirs « Loisirama 80 », le groupe de responsables du Pavillon, animé par Jacqueline Berenstein-Wavre, a décidé de lancer pour l'automne un catalogue afin de mieux faire connaître celles qui exercent des activités manuelles pour que d'autres puissent en profiter.

Voici quelques extraits du questionnaire adressé aux artisanes, artistes et autres femmes autonomes:

Femmes qui créez à la maison de beaux objets, ou des objets utiles, voire des OBJETS UTILES ET BEAUX; vous qui avez trouvé un moyen d'expression, une voie de réalisation personnelle en dehors des chemins déjà tracés, mais qui cherchez encore à vous faire connaître... rejoignez-nous! Nous sommes déjà quelques-unes à avoir pensé qu'un **catalogue** représenterait un lieu d'échange idéal: nous y publierons les noms, adresses, numéros de téléphone et autres renseignements que toutes les femmes intéressées par ce projet

nous transmettront. Vos **annonces, individuelles**, seront classées par rubriques. Le nombre de **rubriques** dépendra de vous, de vos suggestions (nous pourrions, par la suite, étendre notre répertoire à la musique, la gastronomie, etc.)

Si d'une manière ou d'une autre l'idée vous séduit, vous pouvez demander des renseignements à **Catalogue PENELOPE** — Marie-José CHEVALLEY, Cité Vieusseux 16, 1203 Genève, tél.: 44 51 80.

Les guerres ont fait couler assez de larmes

La section de Genève des FEMMES POUR LA PAIX n'a pas laissé passer la Conférence internationale tenue à Genève, en août, sur l'application du traité de non prolifération des armes nucléaires.

Dans une lettre accompagnée d'un joli mouchoir, les FEMMES POUR LA PAIX demandent aux délégués de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le traité soit respecté afin que cessent enfin les essais nucléaires et la course aux armements atomiques.

Elles font remarquer en outre que « les dépenses folles qui découlent de cette course aux armements auraient pu largement contribuer à sortir de la misère des dizaines de millions d'êtres humains des pays du tiers monde ».

Espérons que cette lettre rédigée en français, anglais, espagnol et russe touchera les délégués et leur montrera que les femmes ont aussi leur opinion sur la paix. J. B.-W.

Valais

Un tribunal des mineurs

Ce printemps, le peuple valaisan était appelé à se prononcer, dans le cadre de la réforme du code de procédure, sur la nouvelle Loi d'organisation judiciaire et notamment sur la création d'un Tribunal des Mineurs.

Un vote affirmatif fut immédiatement suivi de la mise en place d'une institution qui faisait cruellement défaut et qui pourra entrer en activité en novembre de cette année.

Deux juges, MM. Carlen et Zermatten, l'un de langue allemande, l'autre d'expression française, siégeront à Sion, mais se déplaceront de cas en cas. Deux greffières viennent d'être désignées par le Tribunal cantonal: Mlle Eve-Marie Schmid et Mme Françoise de Chastonay, condisciples au Collège Sainte-Marie-des-Anges, titulaires d'une licence en droit et d'un brevet de notaire.

Les portes du Palais s'ouvrent à nos juristes féminines, au niveau des greffes, au moins.

Le Journal FEMMES SUISSES cherche

une secrétaire administrative

Tenue des fichiers d'abonnés, du CCP, paiement des factures, propagande.

Travail à domicile, environ 2 à 3 heures par jour. Formation de secrétaire-comptable souhaitée. Bonne rétribution. Entrée immédiate si possible. Préférence sera donnée à personne habitant Genève.

Faire offres avec curriculum vitae à FEMMES SUISSES, case 189, 1211 Genève 8.

Mais Dame Justice continue à rendre ses sentences par la voix de Messieurs les juges. Jusqu'à quand ? F. B.

A venir

Maison de la Femme (Lausanne)

4 au 27 septembre: céramiques de Berthe Gausens et batik de Grety Stanz-Lorenzini, 14 h. 30 à 18 h., sauf le dimanche.

Mercredi 10 septembre: **Nos Arabies** par Lise Graz et Laurence Deonna, 20 h. 30, entrée libre.

Jeudi 11 septembre: Le Foyer Malley-Prairie, conférence de François Lamy, 14 h. 30, entrée libre.

Cours d'expression

Un cours de diction-interprétation-expression corporelle aura lieu au Château de Münchenwiler, du 5 au 11 octobre. prix: Fr. 353.— (pension comprise). Inscription: Volkhochschule Bern, Ferienkurse 1980, 3001 Berne, Bollwerk 15, tél. (031) 224192 (cours no FK 27), jusqu'au 12 septembre.

Union des Femmes de Genève

La Permanence-couture reprendra ses activités le mardi 2 septembre, à 14 heures.

L'écrivain public reprendra son activité le lundi 15 septembre de 17 h. 30 à 19 h. et ensuite les premier et troisième lundis de chaque mois.

Le tout au local de l'Union des Femmes, 20, avenue G.-Motta, bus 3, arrêt Grand-Pré.

Association genevoise pour les droits de la femme

Les consultations juridiques, interrompues pendant les vacances d'été, ont repris le mercredi 27 août 1980, rue Verdaine 13, deuxième étage, de 19 h. 30 à 21 h.

Vaumarcus

Un camp de réflexion sur le thème « Image de Dieu, image de moi » aura lieu à Vaumarcus du 26 au 28 septembre. Prix indicatif: Fr. 90.—. Inscription: Gilberte Valloton, Montolieu 161, 1010 Lausanne, Tél. (021) 327166, jusqu'au 18 septembre.

Exposition à Fribourg

Il est encore temps d'aller voir l'exposition de Marcello, de son vrai nom Adèle d'Affry, duchesse Castiglione Colonna, au Musée d'art et d'histoire de Fribourg. Les femmes dans l'histoire de l'art sont assez rares pour mériter une visite! (Jusqu'au 28 septembre, 10-12 h. et 14-19 h., jeudi 14-22 h., lundi fermé.)

Cours d'expression orale (NE)

FORMAC organise un **cours d'expression orale** avec, pour animatrice, Jacqueline Payelle, comédienne du TPR. Dates: 8, 15 et 29 septembre, 6, 20 et 27 octobre, 3 et 10 novembre. Lieu: La Chau-de-Fonds ou Le Locle, selon le nombre d'inscriptions de ces deux villes. Participation financière (à titre indicatif): fr. 65.— par personne. 15 participants au maximum. Inscriptions auprès de Maisy Billod, Garç 3, 2416 Les Brenets.

Elections nominations

Nelly Guillod-Cretegny (VD)

est la première femme à faire partie de l'exécutif d'Avenches. Elle a été nommée municipale des forêts.

Marie-Françoise Bouille (NE)

a été nommée présidente de la Société de radio et télévision neuchâteloise... ce qui fait d'autant plus plaisir lorsqu'on se souvient que l'Assemblée n'avait, en mars dernier, élu aucune femme au comité.

Dr Agnès Sauser (BE)

Pour la première fois depuis 625 ans, l'hôpital de l'Ile, à Berne, compte dans son conseil d'administration une femme, le Dr en sciences économiques Agnès Sauser-Im Obersteg.

grand passage

le premier des grands magasins genevois

